Raphaël Schellenberger

BILAN DE MANDAT 2020 — Député du Haut-Rhin

La voix de l'Alsace à Paris !

Édito

Depuis 10 ans, le débat public en Alsace est animé par la question de l'organisation institutionnelle. En janvier naîtra la Collectivité Européenne d'Alsace, elle ne doit pas être une fin en soi. Elle sera un succès si elle parvient à démontrer que les spécificités alsaciennes ont une capacité à améliorer les choix faits au service des alsaciens.

Il nous revient, élus en responsabilité, de travailler ardemment à un projet pour l'Alsace. Ce projet, il doit respecter qui nous sommes et nous en rendre fiers.

Nous rendre fiers d'avoir toujours été attentifs à la place de l'Homme dans son environnement. Construire ainsi des projets en associant tous les acteurs d'un territoire pour assurer son développement harmonieux et respectueux de son merveilleux environnement.

Nous rendre fiers de notre culture rhénane et de notre positionnement au cœur des différentes traditions européennes. Par la langue, par la créativité, par l'innovation ou même par la satire du carnaval rhénan, nous saurons nous démarquer.

Nous rendre fiers enfin, de la formidable tolérance qui traverse depuis longtemps le tempérament alsacien.

C'est en étant fiers de qui nous sommes et de là d'où nous venons que nous construirons ensemble, l'Alsace de demain. Chaque jour, avec vous, je m'y attèle.

COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

CO-RAPPORTEUR D'APPLICATION

A moins de 100 jours de la naissance de la Collectivité européenne d'Alsace, la loi du 2 août 2019, dite loi Alsace, est à présent dans sa phase d'application décisive, mobilisant intensément les Conseils départementaux bas-rhinois et haut-rhinois ainsi que les services de l'Etat. Co-rapporteur d'application de ce texte, Raphaël Schellenberger a conduit depuis le mois de septembre une série d'auditions, interrogeant les services de l'Etat et les acteurs locaux. Il a présenté un point d'étape devant la représentation nationale le 13 octobre.
L'important effort de convergence engagé permettra le respect du calendrier fixé et le retour au 1er janvier 2021 d'une collectivité incarnant l'Alsace.
Très attaché à la réussite de cette nouvelle collectivité, le député est engagé au Parlement pour que celle-ci dispose effectivement des outils lui permettant d'être utile à la vie des Alsaciens.

ORGANISATION DES LIGUES SPORTIVES

Convaincu que les ligues sportives doivent pouvoir librement décider de s'organiser à l'échelle de la Collectivité européenne d'Alsace si elles le désirent, le député défend une pleine application de l'article dédié de la loi Alsace qui facilite cette possibilité. Il soutient en ce sens l'accompagnement des disciplines sportives souhaitant saisir cette opportunité. C'est l'esprit de la loi, conformément à la volonté du législateur, dans un souci de proximité et de liberté.

LE SUIVI DÉTAILLÉ DE L'APPLICATION DE LA LOI ALSACE

Les deux Conseils départementaux avaient identifié 400 actions de rapprochement à conduire. A ce stade, plus de 80% ont déjà été menées à leur terme. Il subsiste cependant des points de vigilance :

- Le transfert des routes nationales à la CEA : un dialogue sur la compensation financière due par l'Etat et le transfert des ressources humaines est en cours. La décision finale devrait être prise d'ici la fin de l'année 2020.
- La contribution spécifique poids-lourds : l'Etat a jusqu'à juin 2021 pour publier l'ordonnance liée. Malgré d'importantes difficultés juridiques et techniques soulevées lors des premières analyses, l'Assemblée Nationale demeurera vigilante afin que la CEA puisse disposer d'un outil important dans sa politique de transport.

LE SIÈGE DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE :
Il appartient aux Conseillers d'Alsace et non à l'Etat, de déterminer le siège de la CEA. Ce point a été rappelé par la direction générale des Collectivités Locales, lors de son audition à l'Assemblée Nationale.

Suivez l'avancée des travaux de la Collectivité Européenne d'Alsace sur le tableau interactif du site internet de Raphaël Schellenberger.

ACCOMPAGNER LES HAUT-RHINOIS PENDANT LA CRISE SANITAIRE

DANS L'HÉMICYCLE

Dans un contexte de circulation active d'un virus alors méconnu, l'Assemblée Nationale a poursuivi ses travaux sous un format inédit dans l'histoire de la Vème République. Sollicité pour légiférer dans l'urgence, le député Raphaël Schellenberger a porté la voix des Républicains dans un hémicycle où seuls une vingtaine de parlementaires étaient autorisés à siéger. Le Parlement a ainsi créé en mars un état d'urgence constitué de mesures exceptionnelles, indispensables au début de la crise. M. Schellenberger a voté en responsabilité ces dispositions, tout en limitant leur portée dans le temps pour que les atteintes aux libertés des Français soient proportionnées. Le Gouvernement doit avoir les moyens d'agir, mais la représentation nationale est la seule garante des libertés des français. Face aux menaces sur l'hôpital et sur l'emploi, M. Schellenberger s'est engagé pour l'octroi d'une prime aux soignants et le soutien d'urgence aux nombreux secteurs économiques sévèrement touchés par la crise.

DANS LE HAUT-RHIN

En Alsace et plus particulièrement dans notre département, l'épidémie a laissé son empreinte en chacun de nous. Nous connaissons tous dans notre entourage des personnes qui se sont dévouées sans compter leurs efforts, dans de multiples domaines, que ce soit dans la lumière ou dans le silence et l'abnégation. Par un petit geste symbolique, le député a tenu à remercier ces travailleurs courageux en offrant un bouquet de muguet le 1er mai à l'ensemble des personnels soignants et de sécurité de sa circonscription.

Durant toute la période de confinement, il s'est tenu à disposition des particuliers et des entreprises qui étaient nombreuses à le solliciter pour trouver une écoute et des réponses à leurs inquiétudes. Cette période délicate se poursuit, voire s'intensifie. Votre député se mobilise avec son équipe et se tient à vos côtés pour échanger sur votre situation et vous accompagner dans vos démarches.

Soutien aux forces de sécurité.

Aux côtés des entreprises durement touchées par la crise.

ET MAINTENANT ?

Après deux mois de confinement généralisé et une économie maintenue au ralenti, des pans entiers de l'activité se trouvent dans une situation très difficile. Au 1er trimestre 2020, la France a connu la plus forte récession de tous les pays européens. Si le virus demeure évidemment présent dans nos vies, l'économie française doit rebondir pour ne pas aggraver la crise sociale qui touche déjà de nombreux Français. Le député est engagé à l'Assemblée nationale pour définir, en cet automne, un plan de relance solide permettant d'empêcher les faillites d'entreprises et de sauver les emplois liés. Alors que le gouvernement envoie des messages contradictoires et incohérents aux Français, M. Schellenberger plaide pour l'établissement d'une stratégie lisible à court et moyen termes afin de donner la force à notre économie de se relever. La crise demeure évolutive mais une véritable relance doit s'engager dès à présent.

DOSSIER FESSENHEIM

MISSION D'INFORMATION PARLEMENTAIRE

Depuis janvier 2020, le député Raphaël Schellenberger préside la mission d'information parlementaire relative au suivi de la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim. Dans ce cadre, il a conduit une délégation de députés en Alsace le 22 juin dernier, une semaine avant l'arrêt définitif du second réacteur. La représentation nationale a pu mesurer avec précision les spécificités du territoire de Fessenheim, que l'Etat devrait mieux prendre en compte au sein du projet de reconversion économique.

RECONVERSION DU TERRITOIRE

Avec constance, depuis son élection en 2017, M. Schellenberger défend auprès des Ministères un engagement renforcé de l'Etat dans la reconversion économique du territoire de Fessenheim. Il soutient fermement l'affirmation d'une zone économique en mesure d'attirer l'installation de sites pourvoyeurs d'activité et d'emplois pour la région. Il se bat également pour une juste compensation des collectivités locales.

LES ÉTAPES DU DÉMANTÈLEMENT

Durée étape n°1 **5 ans**

1. MISE À L'ARRÊT DÉFINITIF DE 2020 À 2025

Le combustible nucléaire est retiré, les circuits de la centrale vidangés et le démontage des installations non nucléaires commence. Cette étape permet l'élimination de 99% de la radioactivité du site.

1

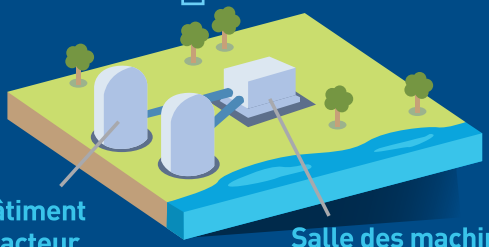

Durée étape n°2 et n°3 **15 ans**

2. LE DÉMANTÈLEMENT DE 2025 À 2040

Tous les équipements et les bâtiments (à l'exception du bâtiment réacteur) sont démontés. Le réacteur est isolé et placé sous surveillance. Les déchets sont conditionnés avant d'être acheminés vers les centres de stockage.

2

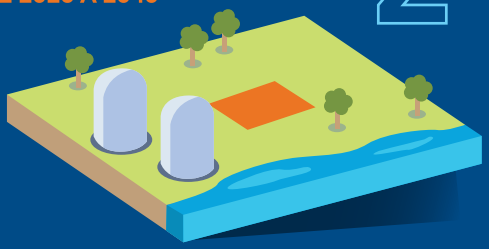

3. RETOUR À L'ÉTAT INITIAL

Le bâtiment réacteur est entièrement démonté et les matériaux et équipements radioactifs sont évacués. A la fin du démantèlement, le terrain de l'ancienne centrale est assaini pour éliminer toute trace de radioactivité.

LE SITE PEUT ÊTRE RÉUTILISÉ.

3

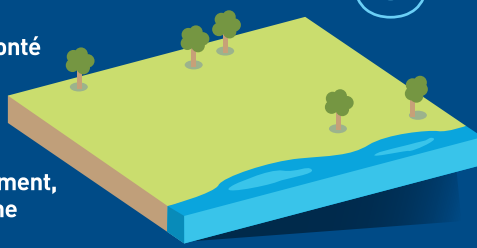

L'état final visé à l'issue du démantèlement est un site non nucléaire, dans lequel tous les bâtiments sont démolis jusqu'à une profondeur de un mètre au-dessous du niveau du sol. Le député apportera une vigilance toute particulière à la réhabilitation du site. Le terrain devra être parfaitement assaini, et rendu dans son état initial naturel à l'herbe, au terme du démantèlement. Raphaël Schellenberger défendra la subsistance d'un organe de contrôle du démantèlement par la population sur le même principe que la CLIS qui a rendu l'exploitation transparente.

FAIRE AVANCER LE TERRITOIRE

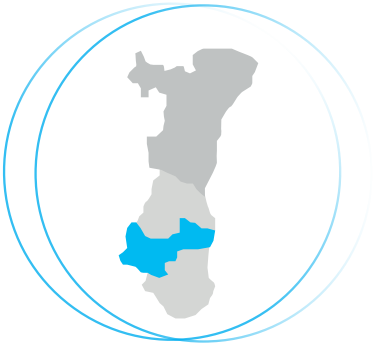

DÉSENCLAVEMENT DE LA VALLÉE DE THANN

Les réflexions menées sur la fluidité de la RN66 sont conduites depuis plusieurs dizaines d'années. Le passage à niveau n°22 situé à Thann forme un point de congestion historique et nécessite un aménagement urgent. Depuis son élection, Raphaël Schellenberger porte une vision responsable, en travaillant sur des projets de bon sens réellement mis en œuvre, destinés à améliorer le quotidien des habitants.

ACQUIS

La suppression des pincements au droit des giratoires de la Croisière, de St André et de l'entrée de Vieux-Thann, permet d'atténuer les ralentissements à l'entrée de la vallée.

EN COURS

La liaison dite du « barreau » reliera la RD33 (Vieux-Thann) à la RD35 (vers Leimbach). Les travaux débuteront en 2021 pour une mise en service en 2022. Cet itinéraire routier permettra de délester la RN66 des flux de transit entre Cernay et la partie sud de Thann. Une voie verte sera également créée en parallèle de la future jonction, permettant de développer des modes de transport écologiques depuis la gare tram-train.

ET LA SUITE ?

UN PROJET DE DÉNIVELLATION DE LA RN66

Après des années d'études avortées et de tergiversations politiques, un sérieux projet de dénivellation de la RN66 au niveau de la gare de Thann a été proposé par les services de la DREAL le 28 juin 2019. Il suit la vision d'ensemble portée par le député depuis 2015.
A l'intérieur de ce projet, un nombre important d'acteurs y prend part : commune, intercommunalité, PETR, Région, Département, SNCF, DIR EST, CEREMA, forces de l'ordre et de sécurité. Cette nécessaire collaboration entre ces différentes structures au processus interne parfois lourd, entraîne souvent un allongement des délais. Raphaël Schellenberger demande que ce projet soit présenté à la population dès que possible.

UNE ONDE VERTE DE VIEUX-THANN À WILLER-SUR-THUR

Afin de fluidifier la circulation, une réflexion est portée sur la régulation des feux tricolores de Vieux-Thann à Willer-sur-Thur, afin de créer une onde verte : les feux passent au vert les uns après les autres. Une voiture roulant à la bonne vitesse pourra traverser toute la zone urbaine sans être stoppée aux feux.

Le député Raphaël Schellenberger suit de très près ce dossier pour en accélérer le processus et soulever rapidement les freins. L'attente n'a que trop duré pour les habitants de ce territoire.

IL FAUT AGIR !

COLLÈGE ST AMARIN

Dès le début de son mandat au Conseil Départemental en 2015, Raphaël Schellenberger s'était battu avec Annick Lutenbacher pour que le collège Robert Schuman soit inscrit sur la liste des chantiers de restructuration. C'est chose faite. Les travaux ont débuté en juillet 2018 et s'achèveront à l'automne 2021. Les collégiens ont pu prendre leurs quartiers dans la nouvelle extension du bâtiment B à la rentrée de septembre 2020. Les travaux se poursuivent avec la restructuration du bâtiment B, la démolition du bâtiment C, ainsi que la construction du nouveau gymnase.

ATTENTIF À VOS PRÉOCCUPATIONS DU QUOTIDIEN

NUISANCES SONORES SUR LA ROUTE DES CRÊTES

Le député a organisé une rencontre avec la fédération des motards, l'Association des fermes-auberges et le sous-préfet. 3 pistes de réflexion commune sont actuellement à l'étude pour résoudre cette problématique, tout en respectant les libertés de chacun.

PROTOXYDE D'AZOTE

Interpellé à plusieurs reprises, Raphaël Schellenberger a alerté le Ministre de la Santé sur les dangers de l'usage comme stupéfiant du protoxyde d'azote que l'on trouve au supermarché. Il souhaite des dispositions urgentes pour freiner cette dangereuse expansion parmi les collégiens et lycéens.

GRAND ÂGE, DÉPENDANCE

Avant que ne débute l'examen du projet de loi sur le grand-âge et la dépendance, le député s'est rendu dans plusieurs EHPAD de sa circonscription pour échanger avec les équipes et saisir les réalités rencontrées par les soignants, les familles et les résidents.

PROTÉGER LES COMMERCES DE PROXIMITÉ

Attaché aux commerces de proximité qui animent la vie de nos territoires, le député a porté, avec plusieurs de ses collègues Les Républicains, une proposition de loi visant à protéger ces commerces en levant une partie des charges qui pèsent sur les commerçants et en facilitant les recrutements.

PROTECTION DES FRANÇAIS

Membre de la commission des Lois de l'Assemblée nationale, M. Schellenberger est engagé pour renforcer la protection des Français face à la montée préoccupante des violences observées dans le pays. Il défend pour cela une amélioration des moyens d'action et un véritable soutien à l'ensemble des forces de sécurité.

RESTAURATION COLLECTIVE

Défenseur de l'agriculture française qui façonne les territoires de notre pays et nourrit les Français de produits de qualité proches de chez eux, le député a appelé l'Union européenne à promouvoir le développement de circuits de proximité au sein de la filière agro-alimentaire, notamment en matière de restauration collective.

UNE RELATION DE PROXIMITÉ

L'engagement d'un député passe avant tout par une relation de proximité avec le territoire qui lui a accordé sa confiance. Ainsi, les visites d'entreprises, associations, immersions, rencontres à la permanence, illustrent cette volonté de nourrir les réflexions à partir du terrain

VISITES D'ENTREPRISES

Automobiles Dangel à Sentheim

Cartonnage Fellmann à Soultz

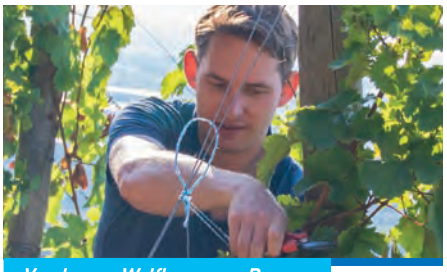

Vendanges Wolfberger au Rangen

Association « Potasse » aux Mines St Nicolas de Steinbach

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

Association « Amis du Musée Serret » à St Amarin

Journée du bénévolat à Ensisheim

NOUVEAU

Lancement de l'instant-débat :

Donnez votre avis et participez directement à l'action parlementaire sur la page d'accueil du site internet.

www.raphael-schellenberger.fr

QUEL EST LE RÔLE D'UN DÉPUTÉ ?

3 MISSIONS :

- Légiférer : élaboration des propositions de loi, dépôt d'amendements, examen des textes en commissions puis en séance, vote de la loi.
- Contrôler le Gouvernement : questions orales, écrites, motion de censure, vote de confiance, commissions d'enquête.
- Représenter : porte-parole de sa circonscription, le député est un relai privilégié des acteurs socio-professionnels, des entreprises, des fédérations, mais aussi des particuliers et des associations de sa circonscription auprès des services de l'Etat. A ce titre, il est régulièrement sur le terrain pour rencontrer et engager le dialogue avec les administrés de sa circonscription.

UN HÉMICYCLE CLAIRSEMÉ, POURQUOI ?

La présence dans l'hémicycle -la plus médiatisée- n'est en fait qu'un des nombreux aspects de la vie parlementaire. L'essentiel des travaux sur les textes de loi s'effectue en commissions. Chaque député est spécialisé sur une ou plusieurs thématiques et suit les textes s'y rapportant. L'examen du texte dans l'hémicycle ne représente que l'affinement final de tout le travail de fond mené en amont sur la loi.

Par ailleurs, il est la plupart du temps impossible de prendre part à l'ensemble des séances (lundi au vendredi de 9h30 à 13h, de 15h à 20h, de 21h30 à minuit), puisque des sessions de commissions, auditions, groupes d'études, etc se déroulent au même moment.

C'est pourquoi chaque groupe politique désigne un orateur spécialisé sur chaque texte, afin qu'il puisse y effectuer un travail de fond. Il est accompagné par les collègues qui le souhaitent et les associe en leur proposant la cosignature d'amendements. Depuis le début du mandat, Raphaël Schellenberger a été orateur sur 16 textes de loi.

A QUOI RESSEMBLE UN AGENDA DE DÉPUTÉ ?

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI & DIMANCHE
Réunion de travail avec l'équipe - *Permanence rdv* - *Participation aux événements de la circonscription (visite d'entreprises, réunions de travail)* - *Réunion avec les collectivités locales*	*TGV pour Paris* - *Réunion du bureau de la commission des lois* - *Réunion du groupe Les Républicains* - *Questions d'actualité au Gouvernement* - *Séance publique, vote solennel* - *Séance jusqu'à minuit*	*Réunion de l'équipe dirigeante Les Républicains* - *Réunion de la commission des lois* - *Missions d'information, groupes d'études* - *Séance jusqu'à minuit*	*Séance ou mission d'information* - *Retour en circonscription* - *Rédaction de courriers / notes* - *Rdv à la permanence ou réunions de travail*	*Point régulier en préfecture* - *Rdv à la permanence* - *Participation aux événements de la circonscription (visite d'entreprises, inaugurations, Assemblées Générales)*	*Manifestations dans les communes de la circonscription (commémoration, événements des associations, fêtes villageoises, inaugurations)*

SUIVI DES ACTIVITÉS

Le député s'attache à partager ses actions sur de multiples supports
dans une volonté de transparence et pour que chacun puisse suivre et prendre part à l'action publique.

Recevez chaque semaine un résumé de ses actions en circonscription et à Paris en vous inscrivant à sa newsletter.

En ligne

www.raphael-schellenberger.fr

ÉQUIPE :
Suppléante : Karine PAGLIARULO
Collaborateurs parlementaires à Cernay :
Mélanie BURG et Audrey TA DINH
Collaborateur parlementaire à Paris : Louis EHRMANN

COORDONNÉES :
NOUVEAU
8 rue James Barbier 68700 CERNAY – 03 89 28 20 59
126 rue de l'Université 75355 PARIS – 01 40 63 05 54
raphael.schellenberger@assemblee-nationale.fr

Crédit photo : Assemblée Nationale 2020, Mélanie Burg, Valentine Poulain - Directeur de publication : Mélanie Burg - Conception : agence-vox-populi.fr - Impression : Publi H